

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026 A 19H30

Etaient présents : Mme GAUDIN Marie-Carmen maire.

Mme CHARENTON Josiane, M. MEYER Jean, Mme BOEL Brigitte maires adjoints.

M. DARCY Baptiste, Mme FOUQUET Marianne, Mme FRIANT Céline, M. HURIE Jean-Paul, Mme PANCHOUT Muriel, Mme MEYER Maryline, M. VERON Eric, conseillers municipaux.

Pouvoirs : 4

Absents excusés : Mme DEPONT Aurélie (Donne procuration à Mme GAUDIN Marie-Carmen), M. VEAULIN Brice (Donne pouvoir à Mme BOEL Brigitte), M. PERRIOT Sébastien (Donne pouvoir à M. HURIE Jean-Paul), M. GALLOT Baptiste (Donne pouvoir à M. DARCY Baptiste).

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme FRIANT Céline

Quorum pour 15 conseillers municipaux : 11 personnes présentes + 4 pouvoirs

Ordre du jour :

Désignation des délégués titulaires et suppléants dans le cadre des élections sénatoriales :

A la demande de la Préfecture de l'Yonne, le conseil municipal a été convoqué le 05/06/2026, pour procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants dans le cadre des prochaines élections sénatoriales.

Le bureau de vote a été installé selon les directives des services de l'état.

Se sont portés candidats pour être délégués titulaires : Mme CHARENTON Josiane, Mme GAUDIN Marie-Carmen et M. HURIE Jean-Paul.

Il a été procédé à l'élection des délégués titulaires, à bulletin secret et de manière individuelle.

Ont été élus au 1^{er} tour, avec la majorité des voix :

Mme CHARENTON Josiane : 15 voix

M. HURIE Jean-Paul : 15 voix

Mme GAUDIN Marie-Carmen : 15 voix

Ces derniers ont affirmé accepter leur fonction.

Se sont portés candidats pour être délégués suppléants : Mme FOUQUET Marianne, Mme PANCHOUT Muriel et Mme BOEL Brigitte.

Il a été procédé à l'élection des délégués suppléants, à bulletin secret et de manière individuelle.

Ont été élus au 1^{er} tour, avec la majorité des voix :

Mme FOUQUET Marianne : 15 voix

Mme PANCHOUT Muriel : 15 voix

Mme BOEL Brigitte : 15 voix

Ces derniers ont affirmé accepter leur fonction.

Le procès-verbal des élections a été signé par les membres du bureau de vote et sera déposé à la Préfecture d'Auxerre, dans les créneaux prévus à cet effet.

Demande de subvention : Association « Les Ferreol » :

La Maire donne lecture du courrier de la présidente de l'association « Les Ferreol », qui sollicite la commune pour une subvention afin d'aider à financer les manifestations à venir pour l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

-ACCEPTE le versement d'une subvention d'un montant de 30.00 € à l'association « Les Ferreol » et **DIT** que ce montant sera prélevé sur le compte 65748 du BP communal 2026.

Modification tarifs 2026 camping municipal :

Mme la Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs 2026 du camping municipal ont été votés dernièrement, lors de la séance du 12/11/2025. Néanmoins, en raison de l'augmentation du tarif des gobelets personnalisés et de l'ajout de certaines prestations proposées au camping municipal, il est nécessaire de modifier les tarifs pour la saison 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **ACCEPTE** les nouveaux tarifs 2026 du camping municipal.

Modification tarifs 2026 haltes nautiques :

Mme la Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs 2026 des haltes nautiques ont été votés dernièrement, lors de la séance du 18/02/2026. Néanmoins, en raison d'une coquille sur le tarif de la confiture et de l'ajout de certaines prestations proposées, il est nécessaire de modifier les tarifs pour la saison 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **ACCEPTE** les nouveaux tarifs 2026 des haltes nautiques.

Modification tarifs de vente gobelets personnalisés :

Afin de promouvoir les attraits touristiques de la commune de Rogny Les Sept Ecluses, la municipalité a commandé des gobelets personnalisés. Ces derniers pourront être vendus au camping municipal et aux associations pour leurs différentes manifestations. Le Maire propose les tarifs de vente suivants :

- 1 €/gobelet pour le camping
- 0.78 €/gobelet pour les associations

Après délibération le Conseil Municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **ACCEPTE** les tarifs de vente des gobelets personnalisés pour le camping et les associations, proposés ci-dessus.

Demande de subvention association « La Tanche de Rogny » :

Mme la Maire donne lecture du courrier du Président de l'AAPPMA « la Tanche de Rogny », sollicitant la commune pour le versement d'une subvention pour l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

-DECIDE de verser une subvention de 200.00 € à ladite association et **DIT** que ce montant sera prélevé au compte 65748 du BP Principal 2026.

Demande de subvention exceptionnelle association « La Tanche de Rogny » :

Mme la Maire donne lecture du courrier du Président de l'AAPPMA « la Tanche de Rogny », sollicitant la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle, pour aider à financer les travaux réalisés récemment sur la digue de surface de l'étang Neuf.

Après délibération, le Conseil Municipal à 0 voix pour, 4 voix contre et 11 abstentions :

-DECIDE de ne pas verser une subvention à l'association « La Tanche de Rogny » compte tenu du financement de ce projet déjà achevé et aidé par d'autres organismes extérieurs.

Demande de subvention association TMOP :

Mme la Maire donne lecture du dossier de demande de subvention de l'association TMOP de Rogny Les Sept Ecluses, sollicitant la commune pour le versement d'une subvention pour l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

-DECIDE de verser une subvention de 200.00 € à ladite association au titre de l'année 2026 et **DIT** que ce montant sera prélevé au compte 65748 du BP Principal 2026.

Demande de subvention association Arts en Liberté :

Mme la Maire donne lecture du dossier de demande de subvention de l'association Arts en Liberté de Rogny Les Sept Ecluses, sollicitant la commune pour le versement d'une subvention pour l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

-DECIDE de verser une subvention de 200.00 € à ladite association au titre de l'année 2026 et **DIT** que ce montant sera prélevé au compte 65748 du BP Principal 2026.

Demande de subvention exceptionnelle Résidence Gandrille en Bel Air :

Mme la Maire donne lecture du courrier de la directrice de la résidence Gandrille en Bel air, qui sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle, pour aider financièrement à organiser la fête de ses 50 ans d'existence.

Mme Boel rappelle aux conseillers l'origine du Syndicat Gandrille et la position de la commune par rapport au leg et que les habitants de la commune sont toujours prioritaires pour être pensionnaires de la maison de retraite.

Après délibération, le Conseil Municipal à 4 voix pour donner 50.00 €, 6 voix pour donner 100.00 € et 5 voix pour donner 75.00 € :

-DECIDE à la majorité des voix de verser une subvention de 100.00 € à ladite association et **DIT** que ce montant sera prélevé au compte 65748 du BP Principal 2026.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs :

Madame la Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée du Maire, Président de droit, et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Elle rappelle également les conditions pour être commissaires ainsi que leurs fonctions.

Au regard de ce qui précède, Madame la Maire propose donc de dresser la liste suivante de contribuables parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques désignera 6 titulaires et 6 suppléants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1.Mme CHARENTON Josiane	1.M. MEYER Jean
2. Mme MEYER Maryline	2. Mme FOUQUET Marianne
3. Mme BOEL Brigitte	3. Mme PANCHOUT Muriel
4. M. PERRIOT Sébastien	4. M. DARCY Baptiste
5. M. VERON Eric	5. M. GALLOT Baptiste
6. M. VEAULIN Brice	6. M. SAMYN Claude
7. M. SERRA Francis	7. M. TARGA Francis

Compte tenu du manque de candidat par rapport au nombre souhaité par les services de l'Etat, Mme la Maire rappelle que ces derniers désigneront d'office les commissaires restants, au sein des contribuables de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

-ACCEPTE la liste de contribuables proposée ci-dessus pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Avis sur la création d'une centrale agrivoltaïque et batteries de stockage à Le Charme (45230) :

Mme la Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture du Loiret, Direction Départementale des Territoires, concernant l'installation d'une centrale agrivoltaïque et batteries de stockage sur la commune de Le Charme (45230). Une partie du territoire de la commune de Rogny Les Sept Ecluses étant concernée par les risques et inconvénients d'une telle installation, l'avis du conseil municipal est sollicité.

Après délibération, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

-DONNE un avis favorable au projet d'installation d'une centrale agrivoltaïque et batteries de stockage sur la commune de Le Charme (45230).

Participation de la Commune de Champcevrains pour achat livres de Noël 2025 :

Comme tous les ans, la commune de Rogny les Sept Ecluses a organisé le Noël des écoles. Des livres ont été offerts aux 50 élèves du groupement pédagogique ROGNY-CHAMPCEVRAIS en 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

-DEMANDE, compte tenu que des élèves domiciliés à Champcevrains y ont participé, que le montant représentant l'achat des livres soit calculé au prorata du nombre d'élèves.

-DIT que le montant total des dépenses se répartit comme suit :

- Montant des dépenses 2025 : 1 325.02 €
- Effectifs enfants domiciliés à Champcevrains en 2025 : 12

DIT que la participation de la Commune de Champcevrains s'élève à 318.00 € et que cette somme sera inscrite en recettes du BP Principal 2026 au compte 74748.

Modification de la délibération n°2026/030 du 20/03/26 portant délégations au Maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT :

Mme la Maire rappelle que les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

-Vu la délibération n°2026/030 du 20/03/2026 portant délégations au Maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT,

-Considérant que l'article 1, section 3° relatif à la délégation au Maire de précéder à la réalisation des emprunts dans une certaine limite n'est pas assez complet,

Après délibération, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

-MODIFIE la délégation au Maire portant sur l'autorisation de souscrire des emprunts à l'article 1, section n°3 comme suit :

Le conseil municipal autorise le Maire à :

3° Procéder, **dans la limite de 50 000 €** à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, dans la limite des crédits inscrits au budget (principal et annexes), et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, quelque soit la durée et le taux proposé par l'organisme bancaire.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

-DIT que les autres points de la délibération n° 2026/030 du 20/03/2026 restent inchangés.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Mme GAUDIN rappelle que les différentes commissions communales ont commencé à travailler lors des précédentes réunions à savoir : commission protection animale le 04/05/26, avec une prochaine réunion prévue le 08/06/26, la commission communication les 11/05/26 et 25/05/26 sur le thème de la fête de la musique et du 14 juillet, la commission communication le 11/05/26 sur le flash infos à venir et la commission voirie le 18/05/26.
- ✓ Le 16/04/26 la gendarmerie est intervenue sur la commune, à la demande de Mme la Maire, pour effectuer des contrôles de vitesse, dans le cas d'une suspicion de maltraitance animale et pour des problèmes de voisinage.
- ✓ Le 22/04/26 les agents du service technique, accompagné du technicien du Conseil Départemental de l'Yonne, ont mis en place des actions de sécurisation dans la rue de la Grande Montagne, plus l'installation d'un panneau de rétrécissement de la voirie. Des bornes seront prochainement installées.
- ✓ Mme Gaudin revient sur les circonstances de l'attaque des oies, courant avril. Le jars est décédé, les deux autres oies blessées ont été envoyées au centre de soins de la faune sauvage à Combreux. Ces dernières sont en voie de guérison et de placement dans un lieu privé.
- ✓ Le 08/05/26 a eu lieu la cérémonie commémorative au monument aux morts. Mme la Maire remercie les enfants et les parents d'élèves de l'école, qui perpétuent notre devoir de mémoire par leur présence.
- ✓ L'ouverture du camping municipal s'est déroulée le 20/05/26 avec divers problèmes, notamment avec le remplacement des deux chauffe-eaux dans les sanitaires et avec la climatisation défectueuse dans le mobilhome PMR.
- ✓ Mme la Maire donne lecture d'un courrier de remerciement du Club de l'amitié pour le versement de la subvention de l'année 2026.
- ✓ Mme Gaudin rappelle les divers événements prévus :
Réunion de la commission protection animale le 08/06/26 à 15h30

Réunion de travail avec l'ensemble des conseillers le 08/06/26 à 19h00

Réunion de la commission animation le 11/06/26 à 19h00

Réunion de la commission des finances le 12/06/26 à 19h00

Réunion publique avec la LPO de l'Yonne le 09/06/26 à 18h00 salle des mariages

Formation sur le système de télégestion de l'éclairage public avec le SDEY le 10/06/26 à 11h00

Tirage au sort des jurés d'assises le 16/06/26 avec les communes de Champcevrains et Saint Privé

Cérémonie du 18 juin à 10h00 monument aux morts

Organisation de la randonnée nature et paysage organisée par la Communauté de Communes de Puisaye Forterre le 20/06/26 et fête de la musique sur l'île. Pour cette dernière, tous les conseillers sont sollicités pour la distribution d'affiches, l'accueil du groupe de musique et pour prendre des photos pendant la soirée.

- ✓ L'ensemble du conseil municipal est sollicité également pour aider lors des jeux du 14 juillet
- ✓ Le 25/07/26 a lieu le feu d'artifice. Des volontaires sont nécessaires pour le PC de crise à la mairie et pour la permanence à l'Office de Tourisme. Un roulement sera effectué sur les différents postes.
- ✓ Mme Gaudin remercie Mme Meyer pour les remplacements qu'elle effectue à la garderie scolaire dans le cadre du remplacement de Katia.
- ✓ M. Veron demande qu'une délibération soit envoyée à la maison de retraite de Saint Sauveur (Gandrille) pour la désignation des délégués de la commune.
- ✓ Mme Fouquet demande pour quel motif le conseil municipal doit se réunir, à nouveau, le 15/06/26. Suite à la réunion de la commission des finances du 12/06/26, le conseil devra prendre des décisions.
- ✓ Suite à la parution sur les réseaux de la possibilité de s'inscrire en mairie, en tant que personne vulnérable, Mme Panchout émet l'idée de diffuser cette information également par courrier, via un formulaire.
- ✓ M. Darcy tient à féliciter le travail des agents du service technique, en charge de l'entretien de la véloroute, de Rogny les Sept Ecluses à Dammarie-sur-Loing.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à vingt-et-une heures quarante-deux minutes.

Le Maire

La secrétaire de séance